



Communiqué

Numéro 1516-24

Le 23 mars 2016

Levée des moyens de pression

Réunis en Conseil fédératif de négociation (CFN) le mercredi 23 mars, les syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont confirmé que l'entente de principe avait été acceptée.

Lors de cette rencontre, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) a pu, tel que voté en assemblée générale, inscrire sa dissidence sur l'entente de principe.

L'acceptation de cette entente de principe a pour effet de lever les moyens de pression.

Il est important de rappeler que le respect intégral des dispositions relatives à la tâche concernant ce 32 heures s'appliquent toujours et qu'elles ne font pas partie des moyens de pression. Veiller au respect de ces dispositions du contrat de travail reste pertinent.

Le président,

GB/lb

Guy Bellemare